

# Répertoire pour la protection des milieux riverains et sur les problématiques environnementales

Association de protection du Lac-des-Îles : 819 597-4174  
www.lacdesiles.info

COBALI : 819 440-2422  
www.cobali.org

APEHL : www.apehl.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : 450 433-2220  
laurentides@environnement.gouv.qc.ca  
www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : 1 800 644-0075  
www.mffp.gouv.qc.ca

Direction de santé publique des Laurentides : 819 436-8622 poste 70525

Urgence-environnement : 1-866-694-5454

*N'hésitez pas à communiquer avec notre service pour tout questionnement. De plus, nous comptons sur votre participation pour nous informer de pratiques douteuses sous le sceau de la confidentialité.*

## Pour nous joindre

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
300, boulevard Albiny-Paquette  
Mont-Laurier (Québec J9L 1J9)

Téléphone: 819 623-1221 poste 600  
Télécopie: 819 623-4840

amenagement@villemontlaurier.qc.ca

www.villemontlaurier.qc.ca



# Guide du riverain

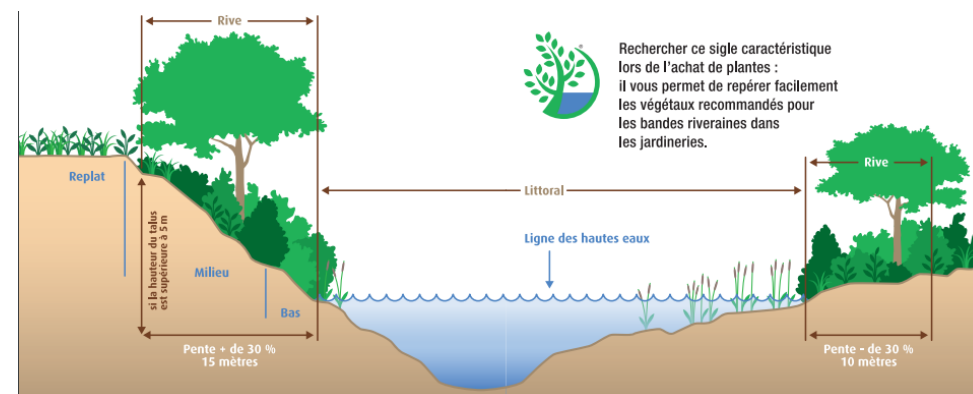
## Les bonnes pratiques



Révision mars 2020

## Définition de la rive

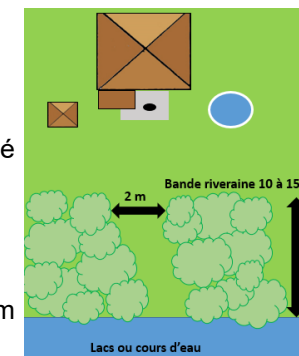
La rive mesure 10 mètres (mesuré horizontalement) si la pente est inférieure à 30% ou si le talus est inférieur à 5 mètres et elle mesure 15 mètres si la pente est supérieure à 30% ou si le talus est supérieur à 5 mètres.



## Règlementation municipale en vigueur

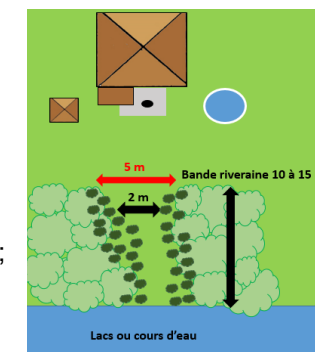
Certains types de travaux ou interventions peuvent être autorisés, **nécessitant au préalable l'obtention d'un permis** :

- ⇒ Construire un quai sur pieux ou fabriqué de plates-formes flottantes;
- ⇒ Ériger un escalier en présence d'une pente supérieur à 30%;
- ⇒ Installer une prise d'eau;
- ⇒ Effectuer une réparation ou l'entretien d'un ouvrage existant qui a été légalement bâti;
- ⇒ Entreprendre des travaux de stabilisations des rives;
- ⇒ Réaliser un sentier piétonnier d'une largeur maximale de 2 m;
- ⇒ Aménager une ouverture visuelle d'une largeur maximale de 5 m (élagage et coupe d'arbres seulement).



Il est notamment **interdit** d'effectuer à l'intérieur de cette bande riveraine **les travaux et les ouvrages** suivants :

- ⇒ Tondre la pelouse, défricher ou débroussailler;
- ⇒ Épandre de l'engrais et des pesticides;
- ⇒ Aménager une plage ou une descente de bateau (remblai/déblai);
- ⇒ Prélever du gravier;
- ⇒ Ériger un quai de béton sur encoffrement ou enrochement;
- ⇒ Creuser, canaliser ou modifier le tracé d'un cours d'eau ou de la rive;
- ⇒ Construire un barrage ou une digue;
- ⇒ Aménager une rampe de mise à l'eau (descente de bateau);
- ⇒ Implanter un cabanon, une piscine, une terrasse, un gazebo, un rond de feu/foyer ou un abri à bateau.



## La restauration écologique des rives dérogatoires

**ATTENTION !** Une rive conforme doit avoir une profondeur minimale de 10 m ou 15 m.

Pour les sites dérogatoires existants avant 1990, année de mise en place des normes concernant la protection des rives, le reboisement est exigé sur seulement 3 m.

Mais pensez-y, plus vous vous rapprochez du 10 m ou 15 m, mieux ce sera pour la santé du lac!

La rive dérogatoire existante avant 1990 :

⇒ Elle doit être restaurée, c'est-à-dire que **le propriétaire devra planter des plantes, arbustes ou arbres** sur une bande minimale de 3 m à partir de la ligne des hautes eaux.

⇒ Dans cette même bande, **toute intervention de contrôle de la végétation**, dont la tonte de gazon et le débroussaillage, **est interdit**.

⇒ Toutefois, l'entretien de la végétation, y compris la tonte de gazon, est permise dans une bande de 1 m contiguë à un bâtiment existant et empiétant dans cette bande de 3 m.

## Pourquoi reboiser la rive?

⇒ Pour retenir les sédiments et les éléments nutritifs ou polluants avant qu'ils n'atteignent le lac (le sol naturel contient du phosphore et, s'il est travaillé près de l'eau, il enrichit le lac par la même occasion).

⇒ Pour éviter l'érosion des berges. Une rive naturelle constitue le meilleur muret de soutènement sur le marché. Peu coûteux si déjà en place...

⇒ Pour éviter le réchauffement du lac. Plus l'eau se réchauffe, plus les plantes poussent et plus les poissons disparaissent par manque d'oxygène.

⇒ Pour conserver des habitats viables pour notre faune et notre flore.

⇒ Pour maintenir ou améliorer la qualité de notre plan d'eau et éviter des problématiques majeures comme les cyanobactéries.

### Conseil pour le reboisement

Choisir des espèces indigènes telles que du myrique baumier, de l'iris versicolore, du rosier rugueux, du saule arbustif, etc.



Rosier rustique



Iris versicolore



Myrique baumier

## Des petits gestes qui font la différence

Utilisez des détergents pour la lessive et la vaisselle **sans phosphate**.

**Évitez de faire des feux** sur la rive (la cendre est une source d'engrais).

**Évitez de nourrir les canards**, car ils produiront une charge supplémentaire de fientes (engrais) dans le lac.

**Vérifiez vos installations septiques** afin d'éviter des déversements. Vidangez régulièrement votre fosse (2 ans pour une résidence permanente ou 4 ans pour une résidence saisonnière).

N'utilisez **aucun engrais chimique ou naturel** sur votre terrain puisqu'en se retrouvant dans le lac, ils augmenteront la croissance des plantes aquatiques et des algues.

**Respectez les normes** de protection de la rive et, si votre propriété est dérogatoire, reboisez rapidement la rive.

## Problématiques des lacs

### Le myriophylle à épis

Il est non toxique pour la santé, mais il est nocif pour le lac, car il diminue l'apport d'oxygène vital pour les poissons et les plantes aquatiques. À long terme, il tue la vie du lac. De plus, en grande quantité, il limite les activités aquatiques (baignade, navigation, etc.). Pour éviter sa propagation, nettoyez soigneusement votre bateau entre chaque mise à l'eau et évitez de naviguer dans les zones affectées (chaque fragment deviendra un nouveau plant).



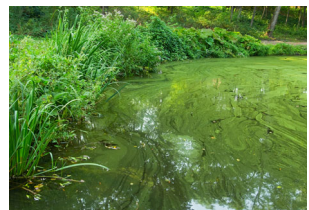
### Les cyanobactéries

#### La principale cause : le phosphore

Les sources : L'agriculture (engrais, déjections animales...), les installations septiques défectives et le déboisement des rives.

Les conséquences :

Les cyanobactéries sont toxiques et peuvent notamment causer des irritations, des nausées, des maux de ventre et des vomissements. Lorsqu'elles sont présentes, il faut éviter tout contact avec l'eau.



### ÉVITEZ LES ENGRAIS

Un kilogramme d'engrais phosphoré déversé dans un plan d'eau fournirait assez d'éléments nutritifs pour produire 500 kilogrammes d'algues et de plantes aquatiques.